



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

feux tricolores

Question écrite n° 63215

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement quant au manque de signalétique annonçant la présence de feux tricolores. En effet, il est à constater que de nombreux véhicules franchissent en agglomération le feu tricolore lorsque ce dernier passe à l'orange voire au rouge par manque de distance pour freiner et donc s'arrêter. Or sachant que la distance nécessaire pour qu'un véhicule s'arrête est de $(V : 10)^2$ sur route sèche et de $(V : 10)^2 \times 50 \%$ sur route mouillée, un conducteur a donc besoin de 25 mètres et de 37,5 mètres au maximum pour stopper son véhicule. Aussi, il lui demande - afin que les véhicules aient suffisamment de distance pour s'arrêter aux feux tricolores - de signaler la présence de ces derniers à 25 mètres et 37,5 mètres.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63215

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3786